



FÉDÉRATION
PROFESSIONNELLE
DES JOURNALISTES
DU QUÉBEC

Mémoire présenté par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec
au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Mémoire de la FPJQ sur le renouvellement des licences de Radio-Canada

20 novembre 2012

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379-3

Renouvellements de licences des services de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) appuie dans leur ensemble les demandes de Radio-Canada en vue du renouvellement de ses licences de radiodiffusion.

La FPJQ défend fermement, aujourd'hui comme dans toutes ses interventions passées devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'existence d'un service public adéquatement financé au sein du système canadien de radiodiffusion.

Le renouvellement des licences de Radio-Canada est l'occasion d'asseoir dans la durée la place et le rôle d'un tel service public et de lui permettre de se développer. La FPJQ s'attend du CRTC à des décisions qui iront en ce sens.

La FPJQ s'attardera dans ce mémoire aux éléments qui concernent avant tout l'information au Québec, qui est son champ de compétence.

Le contexte

Le contexte a profondément changé depuis le précédent renouvellement de licences de Radio-Canada en 1999-2000, ce que souligne d'ailleurs le Conseil dans son avis d'audience.

La Fédération voit dans les changements en cours des arguments supplémentaires qui militent en faveur d'un service public fort et non des arguments pour le remettre en cause.

Parmi ces transformations, notons la création à partir des années 2000 d'un tout petit nombre de conglomerats intégrés verticalement qui contrôlent l'ensemble du processus de production et de distribution de l'information sur un grand nombre, voire sur la quasi totalité des plateformes traditionnelles et web. Au Québec, la situation est particulièrement préoccupante à cet égard car elle donne une puissance démesurée sur l'opinion publique à quelques intérêts privés.

La présence de Radio-Canada, qui obéit en bonne partie à une autre logique que celle des groupes privés, apporte un contrepois essentiel et ajoute une réelle diversité des voix, contribuant par là à la vie démocratique. Toutes les tentatives de marginaliser Radio-Canada ou de l'étouffer petit à petit à coups de compressions ou d'autres restrictions à ses revenus privent les citoyens d'une information de qualité qu'ils ne trouveront pas ailleurs.

La multiplication des canaux de diffusion sur internet, via les médias sociaux notamment, est un autre élément nouveau depuis l'an 2000. Elle permet l'expression la plus libre de tous les points de vue, ce qui est positif en soi. Mais elle permet en même temps aux informations non vérifiées, voire fausses, de circuler et de se répandre. Dans le chaos ambiant où l'Information

qui circule à la vitesse de l'éclair n'a plus aucun mécanisme de validation avant diffusion, où la règle est celle de la juxtaposition de données contradictoires, une voix forte et rigoureuse comme celle de Radio-Canada devient un repère essentiel.

La multiplication des espaces d'échanges numériques ne veut pas dire que la production de l'information originale suit la même courbe ascendante. Produire de l'information nouvelle, pertinente, d'intérêt public et vérifiée est un travail exigeant, très coûteux en temps et en argent, qui est hors de portée de la plupart des gens. Produire une opinion ou relayer une information produite par d'autres est à la portée du premier venu. Le coût d'entrée sur le web est quasi nul, mais le coût de production de l'information sérieuse et originale reste élevé, que ce soit sur le web ou dans des médias traditionnels.

Dans ce contexte, le rôle de Radio-Canada, demeure essentiel, dans la mesure où la société d'État est suffisamment outillée pour produire une information de qualité avec les moyens humains et financiers que cela exige.

Parmi les autres changements majeurs des dix dernières années, il y a bien sûr la montée en force du multiplateforme, du décloisonnement, de la mobilité, et de l'instantanéité favorisés par la culture numérique. Radio-Canada a pris ce virage nécessaire, par exemple en décloisonnant radio, télévision et web, et prévoit poursuivre dans cette direction dans son plan d'action Partout, Pour tous. Les décisions réglementaires doivent faciliter et encourager la transition au numérique.

Il y a enfin l'effondrement des barrières entre les pays qui permet aux informations de partout dans le monde de circuler aisément.

Ce phénomène plaide en faveur de Radio-Canada à titre d'important producteur d'informations proprement canadiennes. On ne peut que prendre note du très fort pourcentage de programmation canadienne de Radio-Canada (au-delà de 75%), ce qui vient faire équilibre au contenu étranger qui est si facilement accessible.

Le service public

La FPJQ soutient l'existence d'un service public fort en radiodiffusion, disions-nous plus haut. Comment le caractériser?

La Société d'État définit elle-même le service public sous quatre thèmes qui rejoignent les préoccupations de la FPJQ : l'universalité, la diversité, l'indépendance et la spécificité.

Universalité: il est normal pour des médias privés de « cibler » une clientèle. Le réseau V par exemple vise explicitement « les 18-49 ans ». C'est une question de marché et une façon d'attirer les annonceurs qui cherchent à rejoindre cette clientèle.

Radio-Canada n'a pas à procéder selon cette logique. Elle vise les citoyens canadiens dans leur ensemble et elle doit répondre à leurs diverses préoccupations. Elle ne se range pas dans un camp politique ou dans une chapelle quelconque qui exclurait de facto toute une catégorie de citoyens. Cette approche universelle est un facteur positif de cohésion sociale dans le contexte actuel de polarisation croissante entre des positions extrêmes au sein de la population. Radio-Canada fournit une occasion de dialogue social en ne se faisant pas l'écho de groupes particuliers mais en reflétant l'ensemble de la situation.

Diversité: le paysage de l'information au Québec est dominé par quelques grands joueurs. C'est une illusion, comme la FPJQ l'a souvent répété, de croire que la multiplication des canaux de diffusion via le web correspond à une diversité des voix.

Une étude du réputé Pew Research Center menée à l'été 2009 à Baltimore a démontré que l'écrasante majorité (95%) des informations locales proviennent des médias traditionnels. Alors que les sources d'information semblent plus abondantes que jamais, la recherche révèle que 83% des «nouvelles» diffusées dans les 53 sources d'information recensées ne contiennent aucun élément original, répétant simplement ou reformatant des informations déjà publiées.

Mais la recherche souligne également que les médias traditionnels eux-mêmes assurent une couverture beaucoup moins étendue qu'auparavant. Le Baltimore Sun par exemple produit 32% moins de nouvelles qu'il y a dix ans et 73% moins de nouvelles qu'il y a 18 ans.

La recherche fait état d'un autre fait troublant. Internet assure une diffusion toujours plus rapide de l'information, mais celle-ci reprend souvent mot pour mot les communiqués de presse officiels, sans que ce soit précisé. De nombreux cas de plagiat ont aussi été identifiés. (Source: <http://pewresearch.org/pubs/1458/news-changing-media-baltimore>)

L'écosystème de l'information subit ainsi des pressions qui tendent à réduire, malgré les apparences, le flux des informations originales pertinentes pour la vie démocratique.

Les médias traditionnels rencontrent des difficultés à rénover leur modèle d'affaires malmené de toutes parts et à produire une information soutenue et de qualité. Dans de telles circonstances, le service public contribue de manière importante à assurer une diversité de contenu qui permet la réflexion et le débat.

Indépendance: Radio-Canada n'est pas un média d'État ou un média gouvernemental mais un média public. Son indépendance par rapport au gouvernement est la condition essentielle de sa pertinence. Mais au fil des ans, beaucoup de gouvernements, et même des présidents de la Société, l'ont remise en question. La FPJQ a dû dénoncer à plusieurs reprises les tentatives d'utiliser Radio-Canada pour servir des desseins politiques.

En mai dernier, la FPJQ dénonçait l'article 1.2 du nouveau code de conduite des employés de Radio-Canada qui stipulait que les employés, incluant les journalistes, «aident les ministres à rendre compte au Parlement et à la population canadienne».

En novembre 1995 la FPJQ avait fait parvenir une pétition de protestation de 1 069 journalistes au premier ministre Jean Chrétien qui voulait alors faire de Radio-Canada un instrument de promotion de l'unité nationale.

En septembre 1991, un document intitulé «Lignes directrices pour la couverture du débat constitutionnel par les journalistes des services français et anglais de la SRC» stipulait que «Les émissions d'affaires publiques doivent refléter le Canada comme nation et évoquer les avantages sociaux, économiques, culturels et politiques apportés à chacun d'entre nous, au fil des ans, par l'appartenance à la communauté canadienne». La tentation de glisser de l'information à la propagande est bien là.

Il faut poursuivre une lutte intransigeante pour cette indépendance qui n'est jamais gagnée. Si l'État attribue des crédits à Radio-Canada ce n'est pas pour se faire servir, mais bien pour que la Société serve le public canadien selon les meilleures normes professionnelles.

Spécificité: Même s'il peut y avoir des recoupements, Radio-Canada offre une programmation différente de celle de ses concurrents privés. En information internationale, la Société d'État consent des efforts importants pour que des journalistes d'ici puissent rendre compte, avec un regard canadien, des réalités étrangères qui façonnent le monde globalisé dans lequel nous évoluons.

Radio-Canada consacre également des efforts remarquables en enquête et en affaires publiques, tout en ayant développé l'information locale et régionale au cours des dernières années grâce au (défunt) Fonds d'amélioration de la production locale (FAPL).

Radio-Canada offre aussi ce qu'aucun autre média n'offre au Québec: un processus sophistiqué de traitement des plaintes qui commence par la mise en oeuvre de normes journalistiques élevées et codifiées dans un texte disponible à tous. Un ombudsman traite les plaintes qui n'auraient pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante de la part des responsables des émissions incriminées.

Radio-Canada va ainsi beaucoup plus loin que d'accueillir les plaintes portant sur les stéréotypes sexuels ou la violence. Elle a les mécanismes en place pour évaluer s'il y a eu parti pris, information biaisée ou autre accroc aux normes qui couvrent l'ensemble de la pratique journalistique. Le citoyen entretient ainsi un dialogue avec son média public. Il a devant lui un répondant, ce qui est loin d'être le cas dans la majorité des autres médias.

Les ressources que Radio-Canada consacre à l'information, au cœur de son mandat de «renseigner» et d'«éclairer», produisent des résultats à la hauteur des attentes.

Il est toujours difficile d'évaluer la «qualité» d'une information. Mais il est un mécanisme qui ne trompe pas: l'évaluation par les pairs.

Chaque année depuis 1993, la FPJQ organise un prestigieux prix de journalisme, le prix Judith-Jasmin qui récompense les meilleures oeuvres journalistiques de l'année au Québec. Sur 99 prix et mentions décernés depuis lors, Radio-Canada en a remporté 45. Son plus proche concurrent en a remporté 13.

Ces honneurs sont décernés par des jurys indépendants de la FPJQ, formés de journalistes renommés provenant de tous les horizons, incluant les médias concurrents de Radio-Canada, et la composition de ces jurys change d'une année à l'autre.

C'est dire la haute qualité de Radio-Canada en information, une partie de son caractère spécifique.

Reflet des régions

L'information régionale au Québec a gagné une plus grande place à Radio-Canada au cours des dernières années grâce au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale. Les bulletins de nouvelles ont doublé de longueur, passant de 30 minutes à 60 minutes dans des régions comme l'Estrie et la Mauricie, un bulletin de fin de semaine disparu depuis des années est réapparu, la production du bulletin de nouvelles de l'Est du Québec est revenue à Rimouski alors qu'il était produit à partir de Québec depuis le début des années 90...

Radio-Canada a ainsi prouvé que lorsque les ressources financières sont disponibles, les citoyens des régions profitent d'une amélioration directe de l'information.

D'où la stupéfaction de la FPJQ à l'annonce de la disparition progressive du FAPL l'été dernier. La Fédération avait recommandé son maintien, doutant que l'amélioration de la situation financière des radiodiffuseurs serve à bonifier l'information régionale.

Dans ce contexte, il est important que Radio-Canada maintienne ses engagements en information régionale, mais tout aussi important que le CRTC lui en fournisse les moyens financiers.

Radio-Canada a lancé par ailleurs un projet de sites locaux et hyperlocaux comme Radio-Canada Rive-Nord et Radio-Canada Rive-sud dans les couronnes nord et sud de Montréal. Ce sont là des expériences qui ne sont pas sans rappeler des initiatives américaines comme le réseau hyperlocal Patch. Il est trop tôt pour savoir quel sera l'impact à long terme de cette façon de desservir des communautés locales en informations de proximité, mais l'expérience vaut la peine d'être tentée et Radio-Canada est bien placée pour cela.

C'est peut-être l'amorce d'une meilleure desserte de grandes régions comme les Laurentides au nord de Montréal dont les 525 000 habitants ne sont desservis par aucune télévision, ni privée ni publique, la télévision communautaire jouant un rôle extrêmement marginal au niveau de l'information.

Les moyens de son mandat

Les crédits parlementaires accordés à Radio-Canada tendent à s'étioler avec les années, la Société subissant à répétition des compressions sévères, la plus récente étant la disparition graduelle du FAPL. Ce sont ainsi plus de 40 millions \$ qui cesseront d'être disponibles pour l'information régionale.

Au printemps 2012, Radio-Canada annonçait l'abolition de quelque 650 postes (réseaux anglais et français) à la suite des compressions de 115 millions \$ imposées par le gouvernement Harper. 475 postes devront disparaître dès le présent exercice budgétaire. Dans les faits, le radiodiffuseur public devra subir une ponction avoisinant les 180 millions \$ compte tenu de la non-indexation des salaires et du budget de dépenses, mais aussi des primes de départ.

La précédente ronde de compressions de 171 millions \$ à Radio-Canada en 2009, s'était traduite par la perte de 800 emplois, en plus de la vente d'actifs.

En 1995, Radio-Canada avait entrepris des compressions de 414 millions \$. En 1990, des compressions de 108 millions \$ avaient notamment conduit à la fermeture ou au déclassement à titre de simple bureau des trois des quatre stations régionales de l'Est du Québec. Des compressions supplémentaires de 50 millions \$ ont suivi. Au cours des cinq années précédentes, le budget de Radio-Canada avait déjà été amputé de 140 millions \$.

Radio-Canada reçoit 1,1 milliard \$ de Patrimoine Canada. Le gouvernement fédéral verse ainsi l'équivalent de 34 \$ par citoyen pour le télédiffuseur et radiodiffuseur public.

Ce montant est dérisoire par rapport au financement que reçoivent les radiodiffuseurs publics des autres pays occidentaux, à l'exception des États-Unis. Sur 18 pays, le Canada arrive en 16e place. C'est un des pays qui finance le moins la radiodiffusion publique montre une étude du Groupe Nordicity datant d'avril 2011. (Source: <http://bit.ly/QKzTWU>)

Le premier de classe, la Norvège, consacre 164 \$ par habitant à son radiodiffuseur public, suivie par la Suisse avec 155 \$ et l'Allemagne avec 147 \$. La moyenne des 18 pays est de 87 \$ par habitant, très loin devant les 34 \$ du Canada.

La question du financement de Radio-Canada est cruciale pour lui permettre de réaliser pleinement son mandat.

Le CRTC ne peut pas agir sur le montant des crédits parlementaires, mais il doit s'assurer que les conditions réglementaires qu'il dicte lui-même permettent réellement à Radio-Canada de disposer des fonds nécessaires.

C'est pourquoi la FPJQ appuie les demandes de Radio-Canada relatives à son financement:

- Établir un nouveau régime pour dédommager Radio-Canada dont le signal est distribué sans compensation par les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) comme les câblodistributeurs. Le CRTC a en effet exclu Radio-Canada du régime de compensation des radiodiffuseurs privés pour la valeur de leurs signaux.

- Empêcher les EDR et les entreprises de vidéo sur demande (VSD) titulaires de licence d'utiliser leur position de gardiens du système pour détourner des revenus publicitaires en leur faveur, au détriment de Radio-Canada.

- Continuer d'obliger les distributeurs par satellite à distribuer toutes les stations de télévision locale de Radio-Canada et, de ce fait, à les rendre accessibles à l'ensemble des téléspectateurs dans chaque marché. Dans plusieurs régions du Québec, les citoyens qui captent le signal télé grâce à des soucoupes ne pouvaient pas avoir accès à leurs stations locales de télévision. Ces entreprises de distribution par satellite ont dû être forcées de distribuer les télévisions locales, dont Radio-Canada.

- Obliger les EDR à inclure les services spécialisés de Radio-Canada dans le volet de base ou dans un volet à forte pénétration de leurs services. C'est un aspect particulièrement important pour le Réseau de l'information (RDI) qui doit s'autofinancer avec les redevances du câble et la publicité.